

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Jeudi 18 septembre à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 septembre 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 17

Procurations : 5

Procurations : François HERVIEUX à Morgane RETHO – Hélène LANN-CORRE à Anita GUILLEMIN - Meddhi CALON à Pierre CLERICE – Catherine CASTAGNET à Fabienne DAUPHAS - Yoann SANTERRE à Arnaud RICHARD

Absent excusé : Kurt DUFAYS

Absent : Dominique JAGUT

Secrétaire de séance : Grégory MORICE

Hélène ZEITOUN arrivée à 19h58

Et Philippe BODARD à 19h38

19h30-20h15 : En préambule du conseil municipal, le cabinet d'architectes « le local d'architecture » a présenté l'avant-projet définitif de la médiathèque.

M. DE GRESLAN, Architecte en charge du projet

M. TESTU, économiste de la construction

Questions/réponses :

Anita GUILLEMIN : Est-il prévu des barrières pour protéger de la route ? Réponse : Non car plutôt espace calme mais la remarque est notée.

L'espace adulte semble moins grand – réponse : Il y a plus de rayonnages

L'accueil au milieu brasse de nombreux flux, n'est-ce pas dérangent ? Réponse : l'espace est assez large pour ne pas faire « couloir »

Dans la partie intérieure ou la pierre va être ressortie, question de l'isolation – Réponse : l'isolation sera réalisée par l'extérieur. La partie extérieure (couloir enherbé) n'est que très peu utilisée.

Julien THIBOULT : Become, le bureau d'études a travaillé sur les attentes EU/EP ? Un évier est-il pertinent, notamment les vidanges gravitaires et sur sa place dans le bâtiment qui nécessite des traversées voiries coûteuses et pouvant être évitées. Réponse : le placement de l'évier a été demandé par la responsable de la médiathèque plus pratique dans le cadre de ses animations. Son emplacement n'est pas un coût énorme.

La VMC double flux, qu'en est-il de l'entretien de l'équipement lié à l'espace de circulation ? Réponse : la question a été étudiée par le cabinet Become bien au fait des interventions techniques.

La partie financière a évolué de façon significative du fait de la charpente. Vos honoraires également – Réponse : Le montant des honoraires se calcule à partir de la validation de la phase APD.

La cuve est-elle conservée actuellement ? Réponse : Oui car toujours utilisée par la poste.

Le local rangement est-il assez grand ? Réponse : Oui la responsable a validé le local.

Morgane RETHO : la préconisation de l'ABF est de changer les menuiseries façade sud pour les limiter les ponts thermiques.

Remarques après le départ de l'architecte

Grégory MORICE : c'est un beau projet qui va dynamiser le centre bourg.

Philippe BODARD : Quels sont les moyens financiers ? ne doit-on pas définir ce que l'on souhaite.

Réponse Morgane RETHO : on va jusqu'à l'APD et on attend les possibles financements (en attente : fonds vert – DRAC)

Points d'économie potentiels :

- les ouvertures côté Sud, du bureau que l'ABF demande de changer (10 000 €)
- le SAS (15 000 €). Toutefois, la responsable de la médiathèque trouve un intérêt dans ce SAS.

- Enlever l'ouverture en accordéon de la partie animation et la remplacer par une double ouverture. Ce qui est tout à fait jouable et permettrait une économie. Chiffrage non communiqué.

DECISIONS VALIDEES PAR DELEGATION

DECISIONS PAR DELEGATION

01/07/2025 AU 31/07/2025

DATE	OBJET	ENTREPRISE	N°DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
04/07/2025	QUALITE DE L'AIR VDE	INOVALYS	DE250600751	175.51	
24/07/2025	VITRES VDE-ECOLE-CANTINE	CLEANING SERVICE	43		1467.44
24/07/2025	POTEUA INCENDIE	VEOLIA	06-568801	3434.00	4120.80
24/07/2025		INTRAMUROS			18 TTC/MOIS

DECISIONS PAR DELEGATION

01/08/2025 AU 31/08/2025

DATE	OBJET	ENTREPRISE	N°DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
05/08/2025	PAVES « AGE ET VIE »	SARL AR MEN	DE00007780	2720.00	2720.00

2025_09_01 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2025.

2025_09_02 TRAVAUX BATIMENTS -VALIDATION PHASE APD DE LA MEDIATHEQUE

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal N°2025_05_07 en date du 15 Mai 2025 par laquelle il était décidé de valider la phase APS du projet de réhabilitation de la médiathèque.

Le cabinet « le local d'architecture » a présenté à l'ensemble des membres présents la phase APD et les documents avaient été adressés en annexe de la note de synthèse.

Suite à l'ensemble des études réalisées, des préconisations de l'architecte des bâtiments de France rencontré en amont de cette séance, le montant des travaux est estimé selon la répartition ci-dessous :

Pour rappel, estimation phase APS : montant du plan de financement : 415 000 € HT

Le plan de financement de la phase APD présenté le 12 Septembre par les architectes a été adressé en annexe par mail.

Plan de financement avant validation APD

TRAVAUX	MARCHE HT+AV	MARCHE TTC - avenants
DEPENSES		
TRAVAUX - ESTIM	461 700,00 €	554 040,00 €
ASSURANCE	6 500,00 €	7 800,00 €
EQUIPEMENT MOBILIER	40 000,00 €	48 000,00 €
ALEAS / ACTUALIS PRIX MARCHE/MEDIALEX/OPT	33 000,00 €	39 914,39 €
SOUS TOTAL C23	541 200,00 €	649 754,39 €
ETUDE RESEAU CHALEUR	900,00 €	900,00 €
SPS -APAVE	1 500,00 €	1 800,00 €
CT - APAVE	2 500,00 €	3 000,00 €
ETUDE PROGRAMMIQUE MORBIHAN HAB	6 150,00 €	7 380,00 €
DIAGNOSTIC/ETUDES	9 000,00 €	10 800,00 €
ARCHITECTE -marché	45 750,00 €	54 900,00 €
Géomètre pour plan-altimétrie	2 576,00 €	3 091,20 €
	- €	- €
SOUS TOTAL C23	68 376,00 €	81 871,20 €
TOTAL	609 576,00 €	731 625,59 €
RECETTES		
Subvention PST -	- €	- €
Subvention fonds vert - dsil- detr - sollicité	100 000,00 €	100 000,00 €
subvention région BVB - accord	47 432,00 €	47 432,00 €
drac - Sollicitée	195 000,00 €	195 000,00 €
Accompngnt BT- ingénierie SPL -obtenue	3 075,00 €	3 075,00 €
accompngnt BT- ingénierie archi -obtenue	13 725,00 €	13 725,00 €
FCTVA		
Autofinancement	267 144,00 €	372 393,59 €
TOTAL	342 432,00 €	359 232,00 €
TOTAL GENERAL	- 267 144,00 € -	372 393,59 €

Le planning sera à définir selon le retour des demandes de financement, notamment la DRAC et le fonds vert.

Observations

Madame le Maire propose de se positionner sur les économies potentielles du projet :

Propositions/marges validées par la majorité de l'assemblée :

- Ouvertures nord (côté animation) : supprimer l'ouverture accordéon et la **remplacer** par une **ouverture coulissante** 1 ou 2 vantaux selon les prix.
- Ouverture sud : **suivre l'avis ABF** et changer toutes les ouvertures

- SAS : Espace affichage, poussettes, se déchausser – espace important pour la communication : **pas de prise de décision sur ce poste.**
- Espaces verts : à conserver dans le budget global, pour garder l'esprit général du projet.

Philippe BODARD : précise qu'il ne se positionnera pas sur le vote de cette délibération n'ayant pas suffisamment d'informations (financières et techniques). Il sollicite une réunion de travail.

Gaëlle ROLLIN : il est dommage à ce stade de solliciter de nouveaux échanges car de nombreuses opportunités ont été présentées aux élus afin qu'ils se positionnent.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Qui est d'accord pour reporter la décision au prochain conseil du 6 novembre 2025 ?

Vote : 13 voix pour le fait de reporter le vote de ce point, notamment pour des précisions sur le SAS et le gain potentiel sur d'autres postes.

Une réunion sera à organiser avec le cabinet d'architectes pour répondre à ces questions avant la prochaine réunion de conseil municipal.

Le vote de ce point est donc reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

2025_09_03_MARCHE PUBLIC -VALIDATION MARCHE VOIRIE 2025 – Appel d'offres

Madame le Maire présente, en l'absence de Monsieur François HERVIEUX, adjoint à la voirie présente le résultat de la consultation pour les travaux de voirie à réaliser sur la route de la croix neuve.

2 Offres ont été reçues sur 3 entreprises consultées.

Entreprises	Marché de base HT Travaux VRD	% / estimation	% / moins disant
Estimation : 79 500 € TTC			
Entreprise COLAS	47 161.66 €	-40.68 %	0
Entreprise CHARIER	58 985.00 €	-25.81 %	25.07 %
Entreprise EIFPAGE	Pas de réponse		

Analyse des offres financières :

Les offres sont conformes au CCTP et Plans. Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans l'offre.

Classement et proposition

Entreprises	Montant de l'offre HT – Marché de base	Classement
-------------	---	------------

Entreprise COLAS	47 161.66 €	1
Entreprise CHARIER	58985.00 €	2

L'entreprise COLAS est la mieux-disante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 47 161.66 € HT,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer l'offre.

2025_09_04_ SUBVENTIONS DETR CYBERSECURITE – Demande de subvention

Madame le Maire expose au conseil municipal

La préfecture a publié fin juin un appel à projets complémentaire au titre de la DETR 2025 destiné à renforcer la sécurité et la résilience numérique des collectivités territoriales.

La démarche doit être faite avant le 15 septembre et vise l'ingénierie de projets et l'acquisition d'équipement de cybersécurité.

La subvention peut atteindre 50 % dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 €, ce qui permettrait potentiellement d'obtenir 10 000 €.

Le parc informatique de la commune (serveur, routeur, unité centrale...) est vieillissant et certains appareils ne seront plus mis à jour (passage de windows 10 à 11 en octobre 2025).

Un état des lieux/diagnostic est en cours avec TBI et Questembert communauté afin de pouvoir établir un devis de remplacement et ainsi lancer début 2026, un appel d'offres pour changer les équipements.

En parallèle, est engagé avec la Gendarmerie une démarche de diagnostic de cybersécurité à travers la cellule « PreSAnSCE-56 » afin de protéger au mieux les données de la collectivité contre les cyber-attaques.

Enfin, le Plan communal de Sauvegarde qui existait sur la commune est obsolète et il était envisagé de le refaire. La démarche engagée permettrait une cohérence entre tous les dispositifs.

Un devis « estimatif » de TBI a été reçu permettant de préparer le plan de financement suivant :

Plan de financement

DEPENSES	HT	RECETTES	
Sécurisation réseau/postes	4 675.50 €		
Coffre-fort sécurisation	179.80 €	Subvention DETR	10 000 €
Renouvellement des postes *	8 499.30 €		

Changement serveur 4 999.90 €
(licences, antivirus...)

Autofinancement 13 354.50 €

Etudes (diagnostic-audit-PCS) 5 000 €

TOTAL DEPENSES	23 354.50 € HT	TOTAL RECETTES	23 354.50 € HT
----------------	----------------	----------------	----------------

Observations

Karine RICHARD : Il s'agit uniquement du parc communal ? Il faudra vérifier que lors du renouvellement, les postes tiennent dans le temps et seront évolutifs.

Réponse : Oui parc communal et seulement sur les unités centrales.

Vote de l'assemblée : majorité

Pour : 16 voix

Contre : néant

Abstention : 1 voix (Catherine CASTAGNET)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Sollicite la subvention DETR 2025 au titre de l'appel à projets complémentaire,
- Valide le lancement de cette démarche de cybersécurité avec les partenaires et valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise la signature des documents en lien avec cet appel à projets.

2025_09_05_ QUESTEMBERT COMMUNAUTE – Convention quadripartite relative à la desserte de Malansac par le service de transport sur réservation de Redon Agglomération

PJ : convention

Madame le Maire expose au conseil municipal

Dans le cadre de la montée en puissance de l'offre de mobilités de Redon Agglomération, de nouveaux services de transports collectifs voient le jour et notamment un service de transport urbain et un service de transport sur réservation.

Redon agglomération souhaite s'affranchir des limites administratives et ainsi répondre aux besoins des habitants dans leurs pratiques de déplacements tout en offrant une alternative à voiture individuelle.

L'offre de proximité fonctionne du lundi au samedi de 6h30 à 19h00.

Objet de la convention :

La convention est proposée entre Redon Agglomération, la Région, Questembert Communauté et la commune de MALANSAC afin de permettre la desserte de la commune avec le service de transport sur réservation de Redon Agglomération.

Modalités et durée de la convention

Le partenariat s'établit sans aucune contrepartie financière.

Questembert communauté et la commune de MALANSAC autorisent Redon agglomération à desservir la commune de MALANSAC et plus précisément l'arrêt « la gare » situé Rue de la Gare dans le cadre de son service de transport sur réservation.

La convention prend effet au 1^{er} juillet 2025 et ce pour une période de 4 ans correspondant à l'expérimentation de services de Redon agglomération.

Engagements de Redon Agglomération

- Transmettre à la commune, gestionnaire de voirie, les fiches arrêts détaillées,
- Fournir un bilan annuel de la fréquentation du service et solliciter l'accord de la commune pour toutes évolutions du service (horaires, tarifs...) 2 mois avant la mise en œuvre prévisionnelle.

Observations

Karine RICHARD : la ligne 9 ayant été supprimée du fait de cette convention, ne peut-on pas demander de rétablir ce service ? Le car du mercredi midi n'existe plus et les lycéens n'ont plus cette possibilité de rentrer au même horaire qu'avant. Communication à revoir.

Réponse de Gaëlle ROLLIN : des sollicitations ont été faites, mais peu d'espoir. La réponse de la Région a été communiquée en réunion.

Vote de l'assemblée : unanimité

Après eu toutes les informations nécessaires à la prise de décisions, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

2025_09_06 FINANCES – Modifications budgétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder aux modifications budgétaires suivantes qui permettront la clôture du budget lotissement au prochain CM.

Budget bellevue 4 - Buino

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
CHAPITRE	ARTICLE		IMPUTATION	OUVERT	REDUIT	
11	605				5 754,22 €	
65	65822			5 907,48 €		
					153,26 €	
RECETTES						
CHAPITRE	ARTICLE		IMPUTATION	OUVERT	REDUIT	
75	75888			153,26 €		

Vote de l'assemblée : unanimité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise les modifications présentées.

2025_09_07 FINANCES_CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal

Les opérations du budget annexe lotissement communal « champ du lin », dépenses et recette étant terminées, il convient de clôturer ce budget.

Il en résulte un excédent de 30 907.48 € qui sera transféré au budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la clôture définitive de ce budget et le transfert de l'excédent de 30 907.48 € au budget principal**
- **Valide l'intégration de l'actif du budget lotissement dans le budget de la commune**
- **Autorise la trésorerie à effectuer les démarches de clôture budgétaire et SIE pour la TVA.**

2025_09_08 FINANCES_ACQUISITION VELOS ELECTRIQUES

Madame Gaëlle ROLLIN, Adjointe à l'environnement informe le conseil municipal

Rappel du contexte

La commune souhaitait soutenir l'expérimentation de service de vélos sur son territoire, encourager les modes actifs sur la commune (travail, achats ou loisirs), favoriser l'intermodalité train/vélo mais aussi accompagner le développement d'ateliers d'autoréparation sur la commune.

La commune, afin d'encourager et développer ces modes actifs a souhaité proposer l'achat de 3 vélos. La réhabilitation du bâtiment de la gare et l'accueil de NEO permettait de faire bénéficier les habitants de la commune d'un service supplémentaire avec 3 vélos, d'autant que l'association NEO dispose d'un pôle « mobilité » qui propose déjà ce service de location de 4 vélos électriques pour les demandeurs d'emploi.

Une discussion s'est alors engagée avec l'association NEO afin de pouvoir gérer ces 3 vélos communaux qui viendrait compléter l'offre des 4 vélos leur appartenant.

Pour enclencher ce dispositif, l'association NEO sollicite une participation communale de 500 €/vélos et par an. La communauté de communes a été sollicitée afin de prendre en charge cette dépense considérée comme d'intérêt communautaire.

A ce jour, les 4 vélos supplémentaires n'intégreront donc pas le parc de Malansac. Seuls les 3 vélos communaux seront gérés par l'association NEO pour l'instant, à travers une convention de partenariat.

Les vélos seront mis en location sur la base d'un tarif social qui est en cours de finalisation.

Afin de pouvoir financer ces 3 vélos communaux, la commune a répondu à l'appel à projet AVELO3.

Appel à projet AVELO3

La candidature était de 10 100 € HT sur la base de 2 VAE, 1 remorque et 1 vélo cargo subventionnée à hauteur de 50 %, soit un financement de 5 050 € HT.

La commune a été lauréate de cet AAP et a donc décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition.

Appel offres

Un appel d'offres a été lancé cet été et 3 offres ont été reçues sur les 4 entreprises sollicitées. L'entreprise SOUL Cycles de Redon n'a pas souhaité se positionner.

Le cahier des charges de cet appel à concurrence était de penser à plusieurs modes de fonctionnement de location :

- Je veux m'habituer/m'essayer au vélo électrique avant d'en acheter un,
- Je veux utiliser un moyen de transport pour emmener mes enfants à l'école, aller chercher mes courses...

Les devis portaient donc sur : 1 vélo à assistance électrique, 1 vélo longtail et 1 vélo biporteur.

Après analyse et selon les critères de pondération :

Prix :

Prestataires	Chedaleux	L'Abri des Cyclistes		La Sonnette	
Type de vélos					
VAE classique	2091 HT / 2509,90 TTC	3890,83 HT / 4669 TTC	3365,83 HT / 4039 TTC	2919,75 HT / 3 503,70 TTC	2244,76 HT / 2 693,71 € TTC
AE longtail (places arrière)	4852/5823,41	4820 HT / 5784 TTC		3007,5/3609 TTC	4140,84 / 4969 TTC
AE biporteur (benne avant)	4 764,00 € TTC/5017,01	7011,67 HT / 8414 TTC		5765,75 HT / 6918,90 TTC	7367,77 HT / 8841,32 TTC

Abri des cyclistes : ALLAIRE

Classement après pondération :

- VAE : L'entreprise CHEDALEUX de ST-AVE pour un montant de 2 091 € HT
- VAE Longtail : l'entreprise LA SONNETTE de REDON pour un montant de 3 007.50 € HT
- VAE Biporteur : l'entreprise CHEDALEUX pour un montant de 4 764 € HT

Des petits équipements viendront compléter ces acquisitions : gilets de sécurité, cadenas/antivol...).

Il conviendra de se positionner sur le choix des vélos (maintenir un modèle de chaque type ou bien 2 VAE et 1 vélo différent ou autre combinaison) ainsi que de retenir les entreprises.

Observations -

La proposition est de partir sur 2 VAE auprès du mieux-disant, soit CHEDALEUX pour un montant de 4 182 € HT et 1 longtail avec LA SONNETTE pour un montant de 3 007.50 € HT

La gestion des vélos de la commune sera affectée à NEO à raison de 500 €/vélo/an.

Une convention sera établie pour cadrer la gestion et sera présentée au prochain conseil municipal.

Vote de l'assemblée : majorité

Pour : 16 voix

Contre : néant

Abstentions : 1 voix (Fabienne DAUPHAS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- Lancer la commande de 2 VAE chez CHEDALEUX et 1 longtail chez LA SONNETTE,
- Valider la commande d'accessoires auprès des prestataires,
- Valider la proposition financière de 7 189.50 € HT pour les vélos et les accessoires en ajouter en sus.

QUESTIONS DIVERSES

***Fresque** : Retour du vote des habitants. Ravalement en cours de réalisation. L'artiste « EOLE » arrive lundi si la météo le permet. Un pot sera prévu le samedi 27/09 en fin de journée pour clôturer cette réalisation si elle est terminée.

* **Journées du patrimoine** « nos habitants ont du savoir-faire » le dimanche 21 septembre de 9h30 à 18h au centre associatif.

* **Panneau d'informations** : Une cartographie des déplacements sur la commune ainsi qu'une information sur l'offre « transports » sur le territoire pourrait être installée sur un panneau situé sur le secteur de la gare afin de capter les voyageurs et habitants. Cela répond à une fiche G.1 du document des mobilités réalisé par le cabinet IPROCIA.

* **Tampon pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle** : Il est proposé de réaliser un tampon (proposition visuelle en annexe) propre à la commune qui sera apposé sur le crédencial (carnet du pèlerin) lors du passage des voyageurs. A ce jour était apposé le cachet officiel de la commune.

* **Informations communautaires** : Définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de l'action sociale : SPPE : Service Public de la Petite Enfance – diverses informations : mobilité, gare.

*** Point sur les travaux :**

MAM : PC délivré le 9 juillet et à ce jour « stand by » du côté de l'architecte qui est en arrêt. Des contacts sont en cours pour faire avancer le projet.

La Gare : Travaux terminés et livrés au 20 octobre.

Gravats chez DOUX : pris par l'entreprise PIGEON. Fraisa : à revoir si une entreprise est intéressée.

Terrain Louër : En attente de l'ordonnance du Tribunal

AGENDA

- **Prochains conseils municipaux** : Jeudi 6 Novembre – Jeudi 11 Décembre
- **Forum des associations** : Dimanche 14 Septembre à ST-GRAVE
- **Réunion présidents associations (calendrier des fêtes)** : Samedi 27 Septembre à 9h30 au CA
- **Commission finances** : lundi 13 Octobre à 18h
- **Commission bâtiment** : Samedi 25 Octobre à 9h
- **Commission voirie** : Samedi 25 Octobre à 10h
- **Repas des aînés** : Samedi 15 Novembre à 12h
- **Réunion d'informations sur l'organisation des services (agents/élus)** : Jeudi 27 Novembre à 18h45, petite salle du palis bleu.

Questions des élus :

Yvonnick BOULHO : Potelets en face de la boucherie côté église.

Réponse Morgane RETHO : Il a été installé afin de permettre aux cyclistes de pouvoir sortir lorsqu'ils garent leur vélo.

Philippe BODARD : Le bourg était très joli (fanions, fleurissement). Félicitations aux agents.

Questions de l'assemblée :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance



Mme Morgane RETHO,
Maire

